

L'Ined recrute

Un·e directeur·trice de recherche

L'Ined recrute en 2022 un·e directeur·trice de recherche, poste ouvert à toutes les disciplines de l'établissement : démographie, sciences de la population et autres sciences en relation avec la démographie.

L'Institut national d'études démographiques est un organisme public de recherche. Il a pour mission de conduire des recherches ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects, de former à la recherche et d'informer les pouvoirs publics et la société sur les résultats de ces recherches. Fort de ses dix unités de recherche, il encourage les échanges entre les disciplines et conduit des travaux d'envergure internationale.

Poste de directeur·trice de recherche 2^e classe

Lieu d'exercice : Ined, Campus Condorcet, 9 cours des Humanités, 93322 Aubervilliers

Aucune condition d'âge, de sexe et de nationalité

Date d'ouverture du concours : 15 février 2022

Date de dépôt des dossiers : 17 mars 2022

Conditions pour concourir :

1. Pour les candidat·e·s appartenant au corps des chargé·e·s de recherche des établissements de recherche français : justifier de 3 ans d'ancienneté minimale en qualité de chargé·e·de recherche à la date d'ouverture du concours ;

2. Pour les candidat·e·s n'appartenant pas aux corps de chargé·e·s de recherche : remplir l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du Doctorat prévu à l'article L. 612-7 du code de l'éducation ;
- Être titulaire d'un Doctorat d'Etat ou de 3^e cycle ;
- Être titulaire d'un diplôme de docteur·e ingénieur·e ;
- Être titulaire du diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques (DERSO) ;
- Être titulaire du diplôme d'études et de recherches en biologie humaine (DERBH) ;
- Être titulaire d'un titre universitaire étranger jugé équivalent aux diplômes ci-dessus par l'instance d'évaluation de l'Ined ;
- Justifier de travaux scientifiques jugés équivalents aux diplômes ci-dessus par l'instance d'évaluation de l'Ined.

**et justifier de
8 années
d'exercice des
métiers de
la recherche**

Les années d'exercice des métiers de la recherche doivent avoir été accomplies dans un établissement public, scientifique et technologique ou d'enseignement, français ou étranger.

Dans le cas où un·e candidat·e aurait effectué des travaux de recherche dans un autre établissement ou organisme public ou privé, français ou étranger, une équivalence peut lui être accordée par la directrice de l'établissement, après avis de l'instance d'évaluation compétente de l'établissement.

Retrouvez toutes les informations :

<https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-chercheur-e-s/>